



Pour Dépot legal
S'Pierre le 10 Juillet 1925
L'Inventeur
A. Le 79



LE TERRE-NEUVA

Organe de la Société des Œuvres de Mer

Rédaction : Maison de Famille des Œuvres de Mer — Saint-Pierre et Miquelon

Le Port de St-Pierre

Grâce à la très heureuse initiative de Monsieur le gouverneur Bensch, les travaux d'amélioration du port de Saint-Pierre entrent dans la voie des réalisations.

Le personnel et le matériel de la Société Générale d'Entreprises est arrivé dans la Colonie ; la direction des travaux est confiée à Monsieur l'Ingénieur Delzons dont la grande expérience a déjà été éprouvée.

Le projet comporte deux parties bien distinctes : améliorer les conditions d'abri du Barachois ; améliorer son aménagement.

La chaussée de l'île aux Moules, jadis construite par les disciplinaires, va être relevée, puis recouverte de blocs de béton. La digue ainsi formée sera certainement une défense efficace contre le ressac des mers de l'Est, déjà amortie par la chaussée naturelle de la Roche à Bertand ; nous n'insisterons pas.

En ce qui concerne les travaux d'aménagement du port lui-même, voici les prévisions actuelles.

Tout le Barachois doit être dragué à quatre mètres ; la fosse de cinq mètres actuelle située au large de la cale du Gouvernement va être agrandie, et une fosse de 200 mètres de long sur 60 mètres de large où les fonds ne seront pas inférieurs à cinq mètres, va être creusée.

Des corps morts sont prévus sur les accores, et les grands chalutiers qui y prendront place ne s'échoueront pas aux plus basses mers. Les opérations de transbordement du poisson sur chasseurs pourront donc s'y faire dans des conditions acceptables : ils pourront même y charbonner sur allèges ; c'est incontestablement un progrès.

Pour combien de chalutiers peut-on prévoir des postes d'amarrage dans cette fosse ? Et par "poste d'amarrage", nous entendons des postes d'amarrage suffisamment écartés pour permettre l'accostage d'un chasseur le long de chacun d'eux !

Leur nombre sera très limité, six au plus, étant données les dimensions de la fosse. Encore leur amarrage dans la direction prévue "Nord-Ouest — Sud-Est", c'est-à-dire

en travers des vents et de la mer les plus à craindre, n'est-il pas sans nous inspirer quelques appréhensions.

Par ailleurs, en fait d'aménagement des quais, il est prévu simplement une restauration du quai de la Douane, aux pieds duquel les fonds seront ramenés à cinq mètres.

* *

En dehors de la jetée abri de la chaussée de l'Île aux Moules, les travaux du Port de Saint-Pierre se bornent en somme à un courage du Barachois et à l'enlèvement des plateaux rocheux qui peuvent s'y trouver et qui seront ramenés à la côte de quatre mètres. Tout le reste est maintenu dans son état actuel.

Sans doute, il y a une amélioration sensible ; est-elle suffisante ?

Les conditions nouvelles du port sont-elles de nature à satisfaire aux besoins de la Grande Pêche ?

La question peut-être posée d'une autre manière, car les intérêts de l'armement et ceux de la Colonie sont solidaires, ne l'oubliions pas. Les conditions nouvelles du port sont-elles de nature à permettre d'envisager l'essor commercial de Saint-Pierre, admirablement situé au centre d'un merveilleux terrain de pêche, qui est le seul élément possible de sa prospérité ?

Nous avons peine à le croire !

Le transbordement du poisson sur chasseur est une opération ; mais il en est d'autres qu'il y a lieu d'envisager. Il y a le ravitaillement en sel, en eau, en charbon en vivres ; il faut aussi prévoir les inévitables réparations qui comportent des ateliers.

Sans doute certaines de ces opérations peuvent se faire sur allèges ; c'est-à-dire d'une façon lente et onéreuse. Encore ne voyons-nous pas très bien le chargement en charbon de ces allèges, puisque les navires charbonniers ne peuvent avoir accès dans le Barachois !

La création de points d'accostage pour les navires de pêche, quai ou pierres, nous paraît nécessaire. Les cales actuelles, appartenant à des maisons particulières datent pour la plupart d'une époque où les navires étaient sensiblement plus petits. Elles répondent mal aux besoins actuels, elles répondent encore plus mal aux besoins

d'un avenir qu'il paraît facile de prévoir. Ces cales ont pour la plupart des orientations différentes, et un navire accosté en travers à leur extrémité, gène considérablement quand il n'empêche pas l'accostage aux cales voisines.

* *

La critique est toujours aisée, nous ne l'ignorons pas, et l'inévitable réflexion doit venir à l'esprit : Un projet grandiose se fait sans frais, sa réalisation est plus coûteuse !

La question ainsi posée, l'est d'une manière. En matière commerciale il ne suffit pas de faire un devis des dépenses à engager ; il faut encore, il faut surtout apprécier les recettes possibles. C'est même là, croyons-nous, que réside toute la difficulté du problème.

Un port ne peut être qu'une affaire commerciale, et ce n'est qu'à la condition d'être géré comme tel, qu'il a sa raison d'être.

Le port de Saint-Pierre convenablement aménagé, nous paraît susceptible de produire des bénéfices intéressants. Le jour où il possédera l'outillage répondant aux besoins de la pêche, les navires y viendront nombreux, et automatiquement les initiatives privées se manifesteront, les ateliers et les maisons de commerce s'ouvriront ; l'activité et la prospérité qui ne vont généralement pas l'une sans l'autre, reparaitront.

Ce jour-là, l'armement consentira volontier des droits de port qui aujourd'hui sont un peu lourds, étant donnée la modicité des ressources mises à sa disposition.

KERMORUS.

PREMIÈRE CROISIÈRE

DU NAVIRE-HOPITAL

Arrivée à St-Pierre-Miquelon le 26 Avril avec quelques pêcheurs passagers et le personnel de la Maison de Famille des Œuvres de Mer, la Sainte-Jeanne-d'Arc repart le 29 pour charbonner à Louisbourg, les dockers de Sydney étant en grève. Le lendemain soir, le Navire-Hopital repartait pour St-Pierre prendre le courrier des Bancs et commençait sa première croisière.

La traversée de France en Amérique avait été contrariée par un gros temps persistant et ce n'est pas sans appréhension que nous nous engageons au milieu des pêcheurs. Comment avaient-ils supporté cette série de coups de vent qui avaient marqué la fin d'avril.

Au milieu de la brume nous avons d'abord rendez-vous avec un chalutier que nous trouvons au goniomètre à dix heures du soir avec une visibilité de 300 mètres. Ces rencontres au goniomètre sont devenues un jeu et nous y sommes maintenant tellement accoutumés que nous oublions facilement qu'il y a trois ans de pareilles manœuvres étaient impossibles. Nous aurions dû nous contenter d'un point estimé plus ou moins rapproché, prier le navire de nous y attendre, perdre du temps et vraisembla-

blement passé sans pouvoir trouver le navire qui nous demandait. La manœuvre est aussi aisée aujourd'hui que de faire route sur un phare en vue avec cet avantage que le phare en question est découvert à soixante milles de distance et souvent davantage. Le malade embarqué nous nous rendons au Banc de St-Pierre où nous assistons sept navires.

Le chalutier nous ayant appris la présence d'un grand nombre de voiliers sur le Banquereau, nous nous y rendons ensuite et nous y trouvons sept voiliers français et cinq canadiens. L'un des voiliers français est muni d'un poste de téléphonie sans fil transmission et réception et après avoir visité son poste, nous communiquons avec lui à une distance qui s'élèvera jusqu'à 180 milles. Pendant tout notre séjour sur le Grand Banc, malgré la distance qui atteindra 350 milles, il continuera à nous entendre. Avec le même poste de téléphonie que lui, nous réussissons à nous faire entendre de Saint-Pierre à 350 milles, et nous pourrons communiquer en téléphonie avec le transatlantique Paris jusqu'à 285 milles. On peut en conclure que le problème dont la solution nous a tant préoccupés

Les deux Négociants

« Par devant Maîtrillard et son épouse, marchands de vins et liqueurs, a été convenu ce qui suit : les sieurs Sariol et Turban contractent association pour l'achat d'un petit quartaut d'eau-de-vie, qu'ils débiteront sur le champ de foire du Landy, à St-Denis, les deux dimanches affectés à cette fête, pour les bénéfices être partagés entre eux par moitié ; chaque verre, de la contenance d'un poisson ou polichinelle, sera livré aux consommateurs au prix de vingt centimes, etc., etc. » Suivent les clauses accessoires.

Le soir du premier dimanche d'exploitation de leur établissement ambulant, les deux associés étaient ramassés par la garde, en loques, meurtris de coups de poings, la tête dénudée à divers endroits, par suite de l'enlèvement violent de poignées de cheveux. Leur situation financière et commerciale consistait en un petit baril vide et une pièce de deux sous en caisse.

Aujourd'hui, les voici en police correc-

tionnelle, pour rébellion et voies de fait envers les agents de la force publique.

Nos deux négociants étaient partis de St-Denis avec leur barils d'eau-de-vie ; arrivés à La Chapelle, Sariol dit à Turban :

— Dis donc, je vais boire un polichinelle.

— Eh bien, ne te gênes pas, répondit Turban, ça n'est pas à toi seul, cette canne-de-vie là, c'est à nous deux.

— C'est juste, répliqua Sariol ; alors le polichinelle étant de quatre sous, je vas te donner deux sous.

— Ah ! comme ça, t'es dans ton droit ; donne-moi deux sous.

Sariol donne deux sous et boit le poisson d'eau-de-vie convenu,

Cent pas plus loin, Turban dit à son tour à Sariol :

— Je vais faire comme toi, je vais me payer un polichinelle.

— Oui, mais tu vas me donner deux sous.

— Certainement, ça va tout seul.

Il boit un polichinelle et rend à son associé la pièce de deux sous que celui-ci avait

remise un instant avant. Arrivés à la route de la Révolte, Sariol reprend :

— Ma fois, tant pis ! Je profite du bon marché ; puisque ça ne coûte que deux sous au lieu de quatre, je vas boire un autre verre.

Adhésion de l'associé : il redonne la même pièce de deux sous. Cinq minutes après celui-ci reprend :

— Au fait, tu as raison, ça ne nous revient qu'à deux sous au lieu de quatre : ma foi c'est pas la peine de s'en priver.

Et il avale un second polichinelle, en rendant une seconde fois la fameuse pièce de deux sous.

Arrivés au petit pout situé à l'entrée de St-Denis, nos deux négociants avaient déjà échangé cinq ou six fois l'éternelle pièce de deux sous et ne cessaient de s'applaudir de leur découverte d'eau-de-vie à deux sous le poisson. Inutile de dire qu'arrivés au champ de foire, ils n'avaient pas la tête parfaitemenr au commerce et n'étaient frappés que d'une seule idée, c'est que plus ils buvaient, plus ils gagnaient. Sous l'empire de cette combinaison, ils firent faire la navette à la

fameuse pièce de deux sous jusqu'au moment où le quartaut était entièrement vide, Turban se mit à dire à Sariol :

— Ah ça ! Mais tu t'es fichu dedans, toi ; nous avons acheté pour six francs d'eau-de-vie ; tout a été débité, et nous n'avons que deux sous en caisse.

— Comment, que deux sous ?... en tout ?...

— Mais oui, en tout.

— Alors t'es un filou, t'as volé la caisse, etc...

De là une explication à coups de poings, l'intervention de la garde et le délit commis.

Voici ce que nous avons démêlé dans les explications des deux prévenus au sujet de l'étrange spéculation, cause première du délit.

Le tribunal les a condamnés chacun à 8 jours de prison.

Si c'est pour élever leur famille qu'ils ont entrepris leur singulier commerce, ils feront bien de chercher une autre combinaison.

Jules MOINAUX.

depuis quatre ans est enfin résolu et d'une façon qui dépasse toutes nos espérances. Nous entrevoions jadis la perspective de communiquer avec les navires dans un rayon de quinze à vingt milles et nous sommes munis d'un appareil qui nous permet sans difficulté à condition que le correspondant soit prévenu et nous écoute, de rester en relation avec lui sur toute la surface du Banc. Il n'est plus question maintenant que d'un peu d'habitude de la part des capitaines, d'ordre et de soin. Point n'est besoin d'opérateur spécial. Il suffit de venir à l'écoute à l'heure dite. C'est une question de discipline intérieure. L'appareil est parfait.

Pendant que j'en suis à cette question de la téléphonie, je dois mentionner qu'un certain nombre de voiliers sont également munis de postes récepteurs. Malheureusement, nous ne savons qu'après les avoir rencontrés, s'ils nous ont entendu ou non, et d'ailleurs, ce qui est le plus important pour un voilier c'est de nous appeler s'il a besoin de nous et pour cela il faut un organe de transmission. La réception ne suffit pas. Le jour où une quarantaine de voiliers seront munis d'un poste transmetteur, il ne nous arrivera plus comme à cette première croisière de mai de manquer la moitié de notre flotte de pêche, par suite de la dispersion des navires. Il y aura toujours dans un groupe de bâtiments, un voilier au moins qui sera muni de ce poste et qui pourra nous amener vers le groupe. Les communications de navire à navire permettront aux voisins de savoir que la *Sainte-Jeanne-d'Arc* approche et les capitaines pourront nous attendre un jour de plus s'ils savent que l'endroit où ils comptent aller a déjà été visité par nous. Ces chassé-croisés sont la règle et non l'exception et nous font manquer quantité de bateaux.

Nous arrivons sur le Platier le 7 mai et jusqu'au 14 nous explorons le Banc et ses

environs. La plus grande partie des navires s'y trouve cantonnée, et la pêche des navires y subit des fortunes diverses. En général elle est assez faible.

Nous avons la chance de recevoir et de remettre quatre doris en dérive depuis trois semaines à un mois au grand contentement des capitaines. Malheureusement trois de ceux qu'on nous signale manquent à l'appel. Peut-être auront-ils trouvé quelque voilier que nous n'avons pas visité ou auront-ils été recueillis par un vapeur de passage.

La situation sanitaire est satisfaisante. En général la première croisière nous amène plus de malades. Nous en hospitalisons 12 pour 68 consultations. Aucun d'eux n'est gravement atteint.

En outre j'ai le plaisir de constater que le mauvais temps de la fin d'avril a fait moins de dégâts que j'en craignais. Il y a bien quelques ancre et chaînes perdues, mais d'une façon générale les navires ont bien "étalé". Si le poisson donnait davantage, ce serait parfait.

Le 14 mai nous retrouve sur le Banc de St-Pierre où nous visitons douze navires, dont quelques-uns arrivent du Grand Banc et nous ont déjà vus.

Le 16 mai nous sommes de retour à St-Pierre pour débarquer nos malades.

Voici les résultats de cette première croisière :

- 103 communications avec les navires.
- 68 consultations.
- 27 dons de médicaments.
- 12 malades hospitalisés.
- 4516 lettres remises,
- 4127 lettres reçues.
- 181 télégrammes transmis dont 69 lettres Océan.
- 112 télégrammes reçus.
- 26 communications téléphoniques.
- 69 journées d'hôpital.

Echos de 'chez nous'

RÉGION DE ST-MALO

SAINT-MALO

Mutilés du Travail

La section locale des Mutilés du travail et ayants-droit s'est réunie le dimanche 24 mai à 9 heures 30, sous la présidence d'honneur du maire de Saint-Malo. Les camarades mutilés avaient répondu nombreux à la convocation de leur bureau et c'est devant 80 adhérents que le Président fit l'historique de la loi de 1898 sur les accidents du travail.

M. Rouxel, délégué du groupement de Rennes, dans une chaleureuse allocution, apporte aux délégués malouins et dinardais le bonjour fraternel de leurs camarades rennais. Il conclut à la révision de la loi de 1898 et déclare qu'il serait juste que les pensions des mutilés du travail ou ayants droit soient remaniées de façon à les rapprocher de celles allouées à leurs honnables collègues mutilés de guerre.

Le secrétaire du groupement local, R. Balluaïs, a été ensuite désigné à l'unanimité pour représenter la section de Saint-Malo au Congrès du Havre, les 19 et 20 juin.

La séance a été levée à 11 h. 45 après que le bureau eût annoncé qu'une réunion spéciale aura lieu dans les premiers jours de juillet, à une date qui sera ultérieurement annoncée dans la presse.

CANCALE

RÉDUCTION DE SERVICE en faveur des Inscrits Maritimes fils de familles nombreuses

L'article 2 de la loi du 1^{er} avril 1923, sur le recrutement de l'armée, modifié le 24 avril 1925, a prévu en faveur des fils ainés de familles d'au moins cinq enfants, une réduction de 6 mois de la durée du service militaire.

Cette disposition n'était pas jusqu'ici applicable aux inscrits maritimes.

Une circulaire de M. le Ministre de la marine en date du 16 mai 1925, insérée au « Journal Officiel » du 20, prescrit que désormais « Un congé libérable et sans soldes pour affaires personnelles sera accordé à tout inscrit maritime ayant accompli deux années de service effectifs et se trouvant dans une situation de famille qui lui permettrait de bénéficier des dispositions de l'article 2 susvisé de la loi du 1^{er} avril 1923, s'il était régi, au point de vue militaire, par la loi sur le recrutement de l'ermée ».

Les inscrits maritimes susceptibles de bénéficier de cette disposition bienveillante, devront produire les justifications nécessaires, c'est-à-dire la copie du livret de famille des parents et un certificat de vie de leurs frères et sœurs vivants. Les frères « morts pour la France » entrent en compte pour la détermination des enfants vivants.

Si le fils ainé n'a pas profité de cette disposition, le frère puîné, et après lui le troisième si le deuxième est dans le même cas, et ainsi de suite, jouiront de la même réduction.

DINAN

Fâcheuse surprise

Le pavage de la place Duclos, de la rue des Rouairies et de la rue de Brest jusqu'à la hauteur de la rue de l'Amirauté, avait été décidé par l'Administration des Ponts-et-Chaussées, et le Conseil municipal, pour

obtenir le pavage des emplacements bordant cette ligne, qui dépendaient de la ville, avait voté une dépense de 60.000 francs, croyons-nous. Cette somme a été versée. Mais voilà qu'un incident grave a surgi : la maison chargée de fournir les pavés à un prix déterminé a déclaré ne pouvoir tenir ses engagements aux prix convenus,

Les prix qu'elle demande sont à ce point élevés qu'il semble indispensable de renoncer à ce pavage.

Et l'Administration des Ponts-et-Chaussées étudie en ce moment par quel procédé remplaçant le pavage on pourrait bien refaire la chaussée sur les emplacements que nous indiquons plus haut sans dépasser sensiblement les crédits ouverts.

Il est question d'utiliser un système en pratique dans la Gironde, et qui donne, paraît-il, d'excellents résultats. L'essentiel est que dans un laps de temps assez rapproché, les travaux soient commencés et rapidement terminés.

GUINGAMP

UN ENFANT BROYÉ

SOUS LA ROUE D'UN MOULIN

Un enfant de dix ans, le petit Grimault, pêchait au Moulin Geffroy, lorsque la gaule se prit dans les palettes.

L'enfant fut entraîné et tomba sous la roue du moulin qui le broya affreusement,

RÉGION DE FÉCAMP

FÉCAMP

Sauveteurs Fécamois récompensés

M. Paul Tourbaze, patron du canot de Sauvelage a été officiellement informé qu'un prix (fondation Carnegie) était décerné aux marins de Fécamp qui, le 12 février dernier, se sont portés au secours du navire danois *Nordstjernen*. Le montant du prix s'élève à 7.100 francs. Cette somme devra être répartie de la façon suivante :

Tourbaze Paul, patron ; Mignot Victor, sous-patron ; Cavelier Jules, canotier ; chacun 1.000 francs ; Tourbaze Auguste, Tourbaze Maurice ; Argentin Georges ; Argentin Benoît ; Maguet Jean ; Maillard Emile, chacun 500 francs ; Réaut Benjamin et Guillaume Emile, chacun 300 francs.

Départ pour Terre-Neuve

Le chalutier *Pacifique*, capitaine Frédéric Caron, est parti le 19 mai à destination de Terre-Neuve.



J'ai trouvé le filon

DENTELLES

EN GROS

Grand Stock au Plus Bas Prix

Etabli

MARTIN ROQUEBRUNE

19, rue Henrion - PARIS, 1^{er}

Envoyez de l'Album de luxe contenant la reproduction photographique exacte de 400 modèles différents, contre la somme de 10 francs remboursable à la 1^{re} commande.

R. C. Seine 209.893 B

L'Imprimeur-Gérant : H. PAUL.

LETTRE AUX TERRE-NEUVAS

Marins de la Grande Pêche !

Vous avez la peau dure, dites vous volontiers !

C'est sans doute pour cela que vous supportez assez facilement une maladie relativement fréquente sur les lieux de pêche : la gale, puisqu'il faut l'appeler par son nom.

Souvent en effet, alors qu'un doris accoste le navire-hôpital des Oeuvres de Mer et que le Docteur demande aux pêcheurs : " Vous avez des malades ? " on lui répond : " Non, non pas de malades ! Tout va bien à bord ",

On va chercher le courrier ; le Capitaine monte sur la passerelle voir le Commandant ; les hommes causent avec l'aumônier et avec les " pays " qui se trouvent à bord ; on plaisante, on rit, puis lorsque le moment est venu de regagner son navire, l'un d'eux, en prenant congé du médecin, lui dit : Ah ! a propos Monsieur le Docteur, vous ne pourriez pas me donner quelque chose pour m'empêcher de me gratter ; voilà quinze jours ou trois semaines que ça me dérange, surtout la nuit, quand je suis dans ma cabane ; y a des fois, on dirait du feu ! Ça doit être le sang ! Je ferais peut-être bien de me purger ? .

Le médecin emmène l'homme dans la salle de visite, le fait déshabiller... et le trouve couvert de lésions de gale.

Une autre fois c'est le Capitaine qui vient demander un conseil : un de ses hommes a eu la gale ; il lui a fait faire une "trotte" avec la pomade souffrée mais l'homme continue à se gratter.

Il est donc utile de connaître la gale et les moyens de s'en débarrasser.

La gale est causée par un tout petit parasite, une sorte d'araignée minuscule, qui vient se fixer dans l'épaisseur de la peau. Mais il vient circuler aussi à la surface du corps, et peu passer d'un individu à un autre. C'est pourquoi la gale

est contagieuse ; elle est même très contagieuse.

Elle peut se transmettre par des couvertures, des vêtements ; même par une poignée de main, ou par le contact d'un objet qu'un galeux vient de toucher,

Le malade atteint de gale éprouve des démangeaisons plus ou moins fortes, assez légères en certains cas, très cuisantes dans d'autres, survenant surtout la nuit.

Ces démangeaisons peuvent être ressenties sur toute la surface du corps, mais elle prédomine dans certaines régions : entre les doigts, aux poignets, aux coudes, aux aisselles, aux seins, aux cuisses et surtout aux parties génitales.

En regardant bien attentivement l'endroit qui démarre, on peut voir des petites éleves de la peau, figurant des traits très fins et très courts, sortes de petites boursouflures, blanchâtres si l'on est propres ; noirâtres si l'on est sale. C'est là que se trouve le parasite, mais il faut assez d'habitude pour reconnaître les sillons.

Pour calmer la démangeaison, le malade se gratte, s'égratigne et bientôt son corps est couvert d'écorchures, de boutons, de petites croûtes, plus nombreuses dans les régions ci-dessus indiquées.

Comme la "mode des Bancs" n'est pas toujours la propriété, comme le ciré vient frotter sur les poignets, sur le cou, ces petites plaies s'enveniment et la gale se complique d'infections secondaires.

Je vous dirai par le prochain courrier, mes chers amis, ce qu'il convient de faire.

Ne vous grattez pas trop en attendant !

LE MORTICOLE DU BANQUEREAU.

Mots pour Rire

Fumistrol lit un article alarmant sur la passion à la mode, l'étheromanie.

— Où allons-nous ? s'écrie-t-il. Hier encore, au restaurant, n'ai-je pas entendu demander une salade de pommes d'éther ?